

(1) Epoux ou Père

Prénoms Maxime, Marcel, Pierre

Nom⁽²⁾ BOIZOI

Né⁽³⁾ le 18 Décembre 1996
à 12 heures 42 à EYANES (Essonne)

Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Gérard, Robert
BOIZOI

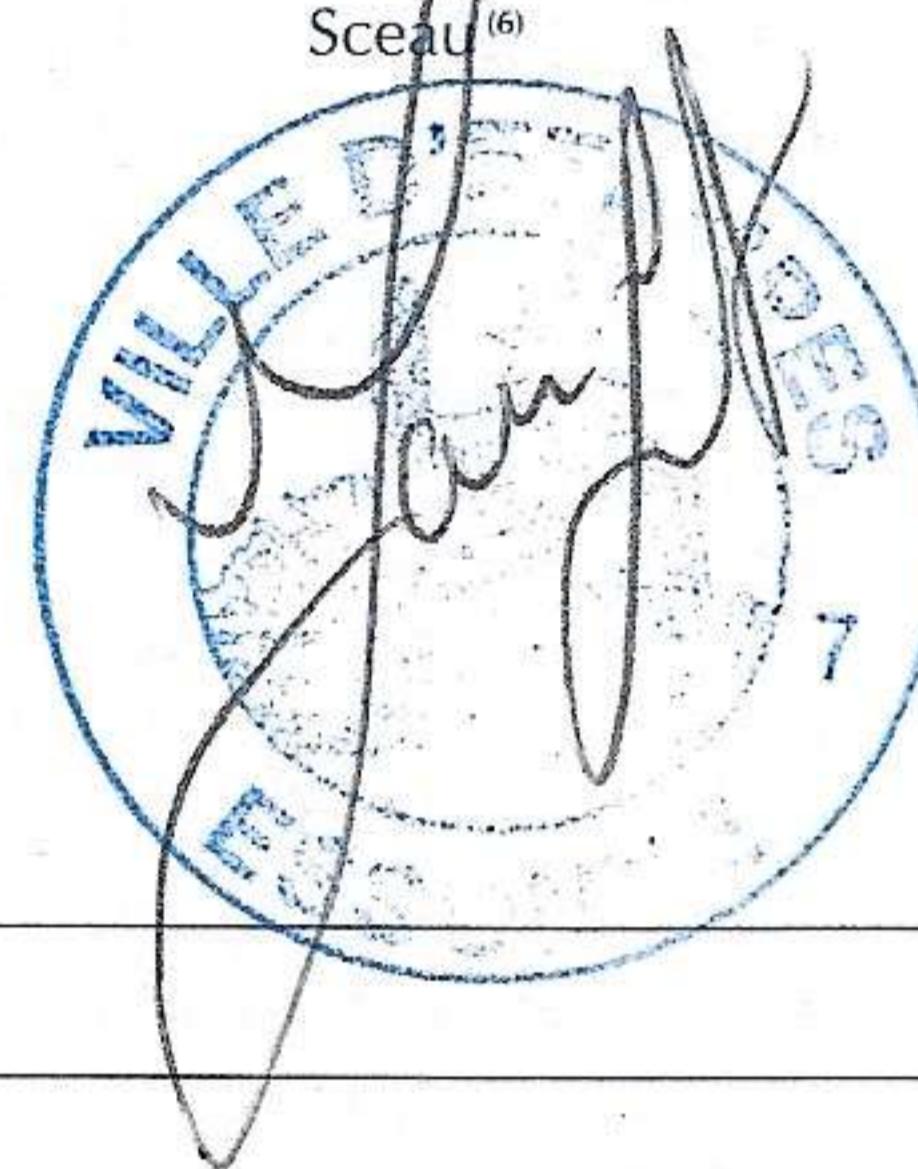
et de⁽⁵⁾ Nathalie, Claire, Guislaine
NATHIÉ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°1015
le⁽⁶⁾ 27 Juin 2025

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau⁽⁶⁾



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°_____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Léa, Francine, Arlette

Nom⁽²⁾ BIÉHLER

Née⁽³⁾ le 7 Juin 1996
à 6 heures 35 à Audincourt
(Doubs)

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Eric, Gérard, Denis
BIÉHLER

et de⁽⁵⁾ Sabine, Elvire, Marguerite
BERNASCONI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°355
le⁽⁶⁾ 2 Juillet 2025

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



le _____ à _____ heures _____

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique.

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et nom des parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M..., notaire à... ».

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____

Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE⁽²⁾ de naissance N° 1598

Le 17 juin 2025 à 18 heures 23

est né(e)⁽³⁾⁽⁴⁾ Juline, Sabine, Nathalie

Boizot

du sexe féminin à MELUN (Seine-et-Marne)

(5) _____

reconnu(e)⁽⁶⁾ le 5 mars 2025 à la mairie de
Brice Comte Robert (Seine-et-Marne) par
les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 19 juin 2025

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾ _____

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(8) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾ _____

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie (premier, deuxième, troisième, etc.) en tenant compte de sa date de naissance et pour l'acte d'enfant sans vie, de la date de l'accouchement.

(2) Indiquer selon la situation : - de naissance
- d'enfant sans vie

(3) Compléter par les mots : « sans vie » s'il s'agit d'un enfant sans vie.

(4) Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... et/ou (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) en cas de double nom de famille. Le cas échéant, Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte d'enfant sans vie.

(5) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : de (prénoms, NOM) née le... à...). Pour l'acte d'enfant sans vie, prénoms et NOM, née(e) le ... à ..., de la mère, tels qu'ils résultent de l'acte, dans l'hypothèse où la page relative à son état civil n'a pu être renseignée.

(6) Pour un acte de naissance, préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance).

En cas de reconnaissance conjointe anticipée dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur réalisée par un couple de femmes, faire usage de la mention suivante : « Reconnue(e) conjointement le ... (date de la reconnaissance conjointe anticipée) devant M... (Prénom NOM), notaire à ... (lieu de l'office) ».

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Indiquer pour l'acte de décès : Décédé(e) le